syctom
l'agence métropolitaine des déchets ménagers

PROJET DE TRANSFORMATION DU CENTRE IVRY-PARIS 13

ANNEXES

/ ANNEXE 1 /
Délibération du SYCTOM en date du 17 décembre 2008, autorisant le président à saisir la Commission nationale du débat public du projet de reconstruction du centre de traitement des déchets d'Ivry-Paris 13,

/ ANNEXE 2 /
Délibération du SYCTOM en date du 12 mai 2010 décidant, notamment de poursuivre le projet de construction d'un centre de valorisation organique et énergétique des déchets ménagers à Ivry-Paris 13 ;

/ ANNEXE 3 /
Délibération du SYCTOM en date du 22 juin 2011 décidant d'approuver la création du centre de valorisation organique et énergétique à Ivry-Paris 13 ;

/ ANNEXE 4 /
Délibération du SYCTOM en date du 17 octobre 2014, autorisant le président à signer le marché relatif à la conception, la construction et l'exploitation du centre de valorisation organique et énergétique à Ivry-Paris 13 ;

/ ANNEXE 5 /
Délibération du SYCTOM en date du 17 décembre 2015 sur la qualification du projet de transformation du centre Ivry-Paris 13 en projet d'intérêt général (PIG), laquelle réaffirme notamment le principe et les conditions de réalisation du projet et décide de la saisine du Préfet du Val-de-Marne pour la qualification du projet en projet d'intérêt général ;

/ ANNEXE 6 /
Décision de la CNDP N°2009/14/CVDIP/1 du 4 mars 2009 décidant l'organisation d'un débat public.